

Le Canada... (suite de la page 2)

solution des États-Unis portant sur les dissidents soviétiques, prêchent très haut, ailleurs, la promotion des droits de l'homme. Malheureusement, le célèbre "deux poids, deux mesures" est appliqué en matière de droits de l'homme sur la scène internationale. Pour sa part, le gouvernement canadien refusera d'entériner la conclusion de la Commission selon laquelle elle s'est acquittée de ses responsabilités de façon satisfaisante. Nous avons l'intention de continuer à exercer des pressions, tant aux Nations Unies que dans d'autres tribunes, pour que soient prises des mesures concrètes et tangibles afin d'amener le gouvernement de l'Ouganda, parmi tous ceux qui ont violé sans trêve les normes de comportement en matière de droits de la personne, à respecter les obligations qu'il a librement contractées.

"Par contre, les discussions publiques de cas particuliers de réunification de familles en Europe de l'Est pourraient avoir des répercussions graves. En effet, les personnes intéressées ne jouissent pas de la protection que donne la notoriété internationale, et n'auraient plus aucun recours si les efforts canadiens se voyaient anéantis à la suite de négociations rendues publiques. Dans ce cas, nous avons opté pour une diplomatie "privée" et je suis fier de vous annoncer que nous avons observé, dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, un accroissement sensible du nombre des familles réunifiées. Nous sommes soumis à de fortes pressions, surtout de la part de personnes dont l'indignation est enflammée par ce qu'elles perçoivent comme le silence et l'inactivité du gouvernement.

Le cas du Chili et de l'Indonésie

"Dans le cas du Chili... le Canada a été particulièrement actif et il continuera de l'être aussi longtemps qu'il aura des preuves de violation des droits de la personne là-bas. En plus de nous prononcer et de voter sur ces questions au sein des tribunes internationales, nous nous sommes adressés directement aux représentants chiliens. Preuve tangible de notre préoccupation: nous avons autorisé 5 360 réfugiés chiliens à s'établir au Canada. Quatre-vingt-douze anciens prisonniers politiques chiliens et les

quelque 200 personnes à leur charge ont aussi obtenu le statut d'immigrant. Pour ce qui est du rétablissement des droits de la personne au Chili, le Canada a joué un rôle de chef de file, et les représentants chiliens en sont conscients.

"Nous devons, toutefois, user de discernement lorsqu'il s'agit de décider s'il faut "aller au grand public" ou poursuivre une "diplomatie discrète". Pour d'aucuns, cette "diplomatie discrète" traduit une peur de s'engager. Ce n'est tout simplement pas le cas. Dans un contexte approprié, cette méthode peut accomplir beaucoup plus à long terme qu'un débat public, susceptible certes de satisfaire des frustrations refoulées, mais aussi d'anéantir les possibilités d'une conciliation satisfaisante de points de vue divergents.

"Notre attitude envers l'Indonésie en est un bon exemple. Lors de la visite qu'il a effectuée l'an dernier dans cette partie du monde, M. MacEachen a profité de son entretien avec son homologue, M. Malik, pour soulever le problème des prisonniers politiques, et exprimer l'inquiétude d'un certain nombre de Canadiens à ce chapitre. M. MacEachen a noté que certains des détenus avaient été libérés par le gouvernement indonésien, et exprimé l'espoir que cette tendance se maintienne. Nous avons été encouragés en voyant, qu'effectivement, la tendance s'est confirmée.

"Le succès de notre action est également fonction de nos objectifs ultimes. Corriger des abus ou des aberrations dans le contexte du traitement normal qu'un État accorde aux droits de l'homme, voilà qui est toujours réalisable. Mais changer une politique bien établie, ou les fondements sociaux d'un autre État, ne se fait ni facilement ni rapidement. L'Afrique du Sud, par exemple, a fermement refusé de céder sur la question de l'*apartheid*, système qui n'est pas seulement une coutume marginale de cet État, mais une partie intégrale de sa structure sociale.

"L'opportunité des mesures envisagées par le Canada tient à sa réputation, à ses principes et à ses traditions. Nous ne voudrions pas condamner à la hâte, avant d'avoir en main tous les renseignements disponibles, ou d'être en mesure d'en tirer des conclusions raisonnablement fondées. De

même, il ne conviendrait pas de s'attendre des autres pays qu'ils fassent plus que nous ne voulons faire nous-mêmes. La réputation du Canada, tant sur le plan national qu'au sein d'organismes internationaux comme la Commission des droits de l'homme, est excellente, et nous avons tout lieu d'être fiers des conditions qui ont cours à cet égard dans notre pays.

"Bien sûr, nous n'avons pas encore atteint la perfection et nous devons déployer des efforts énergiques pour progresser encore davantage vers ce but.

Nos droits et nos devoirs

"En tant que chrétiens, nous devons constamment avoir présente à l'esprit la question des droits de l'homme, et être prêts à faire part aux autres de nos préoccupations à ce sujet. Le gouvernement du Canada a le droit et le devoir d'agir, et nous attendons des autres États qu'ils respectent notre action, tout comme nous respectons leur droit d'intervenir auprès de nous sur des questions analogues.

"Tout de même, il convient d'être prudent. Pour que nos interventions soient significatives, elles doivent traduire l'inquiétude authentique du peuple canadien. Cela signifie que nous ne réagirons pas de la même façon devant tous les problèmes de droits de la personne. En effet, notre action risquerait alors d'être interprétée comme une protestation morale sans véritable signification, et qu'il serait facile d'écarter.

"Il faut attacher beaucoup d'importance à la gravité du problème. Même si nous ne pouvons ignorer les tendances qui se dessinent en ce qui concerne la violation des droits de l'homme, notre cause aura d'autant plus de poids que l'offense est grande, surtout si nos démarches sont appuyées par l'opinion canadienne et mondiale.

"Ainsi, l'évaluation de l'opportunité de notre intervention dépend de l'examen sérieux d'un certain nombre de facteurs qui touchent tant le Canada que les autres pays intéressés. Tout en formulant certaines considérations d'ordre moral, nous devons demeurer réalistes et reconnaître la difficulté de faire la distinction entre les droits de l'homme et d'autres secteurs d'activité.

"Le gel de l'aide est fréquemment suggéré en réponse aux violations des